



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize du mois de janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ST SULPICE le GUERETOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil à la mairie, sous la Présidence de M. Éric BODEAU, Maire.

Convocation adressée le : 2 janvier 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

M. Éric BODEAU ; Mme Sylvie BRE ; M. François CHATELAIN ; Mme Claude DALOT ; Mme Annie DEVINEAU ; M. Jean-Jacques DUPRÉ ; M. Alain GAZONNAUD ; M. Jean-Claude LABESSE ; Mme Emmanuelle LAMBERT ; M. Sylvain LAFAYE ; Mme Nathalie RIBOULET ; Mme Fabienne VALENT-GIRAUD.

Étaient absents et excusés, ayant donné pouvoir :

- M. Didier DEMKIW, qui a donné pouvoir à M. Éric BODEAU,
- M. Patrick GUERIDE, qui a donné pouvoir à M. Alain GAZONNAUD,
- Mme Geneviève WIDMANN, qui a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUPRÉ,

Étaient absents et excusés

- Mme Valérie BAZIN ;
- M. Ludovic VILLATTE.

Mme Annie DEVINEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

2025 D-001

FINANCES

Décision Modificative n°3 Budget principal

Il convient de faire des ajustements des crédits budgétaires :

- Paiement des dernières factures de l'exercice 2024 sur la journée complémentaire.

### PROJET DE DELIBERATION

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). Lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Et au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés.

De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires. De la même manière, il convient d'intégrer les résultats constatés au compte administratif. Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

# FINANCES

## Décision Modificative n°3 Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				RECETTES					
Chapitres		BP 2024 +DM1+ DM2	DM3	BP 2024 Cumul	Chapitres		BP 2024 + DM1 + DM2	DM3	BP 2024 Cumul
011	Charges à caractère général	365 529,00 €	57 000,00 €	422 529,00 €	002	Excédents antérieurs reportés	988 642,72 €		988 642,72 €
012	Charges de personnels et assimilées	958 374,00 €		958 374,00 €	012	Atténuation de charges			
014	Atténuation de produits	- €		- €	013	Atténuation de charges	60 035,00 €	2 000,00 €	62 035,00 €
65	Autres charges de gestion courante	212 569,29 €	- 30 000,00 €	182 569,29 €	70	Produits des services	119 780,00 €		119 780,00 €
66	Charges financières	29 000,00 €		29 000,00 €	73	Impôts et taxes	796 278,00 €		796 278,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 700,00 €		2 700,00 €	74	Dotations et participations	754 722,00 €	25 000,00 €	779 722,00 €
68	Dotations aux provisions	- €		- €	75	Autres produits de gestion courante	44 800,00 €		44 800,00 €
					76	Produits financiers	112,00 €		112,00 €
022	Dépenses imprévues	- €		- €	77	Produits exceptionnels	- €		- €
		- €		- €	78	Reprise sur provisions	60 035,00 €		60 035,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		1 568 172,29 €	27 000,00 €	1 595 172,29 €	<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>		2 764 369,72 €	27 000,00 €	2 851 404,72 €
023	Virement à l'investissement	880 000,00 €		880 000,00 €			- €		- €
042	Transferts entre sections	86 000,00 €		86 000,00 €	042	Transferts entre sections	1 955,97 €		1 955,97 €
<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		966 000,00 €	- €	966 000,00 €	<b>TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE</b>		1 955,97 €	- €	1 955,97 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		2 534 172,29 €	27 000,00 €	2 561 172,29 €	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		2 766 325,69 €	27 000,00 €	2 793 325,69 €
							232 153,40 €	232 153,40 €	

Après en avoir délibéré, à de ses membres présents ou représentés, le Conseil municipal :

**Article 1er** : ADOPTE la décision modificative n°3, toutes sections confondues, pour le Budget Principal 2024 telle que présentée dans les tableaux ci-après,

**Article 2** : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce à intervenir.

Fin de séance 19h00

Les membres du Conseil municipal dans l'ordre alphabétique :

Nom	Prénom	Fonctions	Pouvoir reçu de	Signature
BAZIN	Valérie	Conseillère	excess	
BODEAU	Éric	Maire	Demkiw	
BRE	Sylvie	Conseillère déléguée		
CHATELAIN	François	Conseiller délégué		
DALOT	Claude	2 <sup>ème</sup> adjoint		
DEMKIW	Didier	Conseiller délégué		Pouvoir.
DEVINEAU	Annie	Conseillère		
DUPRE	Jean-Jacques	4 <sup>ème</sup> adjoint		
GAZONNAUD	Alain	Conseiller	Guéridé	
GUERIDE	Patrick	Conseiller		Pouvoir.
LABESSE	Jean-Claude	1 <sup>er</sup> adjoint		
LAMBERT	Emmanuelle	Conseillère		
RIBOULET	Nathalie	Conseillère		
LAFAYE	Sylvain	Conseiller		
VALENT-GIRAUD	Fabienne	Conseillère		
VILLATTE	Ludovic	Conseiller	excess	
WIDMANN	Geneviève	3 <sup>ème</sup> adjoint	excess	Pouvoir

Nom	Prénom	Fonctions	Pouvoir reçu de	Signature
BAZIN	Valérie	Conseillère		
BODEAU	Éric	Maire		
BRE	Sylvie	Conseillère déléguée		
CHATELAIN	François	Conseiller délégué		
DALOT	Claude	2 <sup>ème</sup> adjoint		
DEMKIW	Didier	Conseiller délégué		
DEVINEAU	Annie	Conseillère		
DUPRE	Jean-Jacques	4 <sup>ème</sup> adjoint		
GAZONNAUD	Alain	Conseiller		
GUERIDE	Patrick	Conseiller		
LABESSE	Jean-Claude	1 <sup>er</sup> adjoint		
LAMBERT	Emmanuelle	Conseillère		
RIBOULET	Nathalie	Conseillère		
LAFAYE	Sylvain	Conseiller		
VALENT-GIRAUD	Fabienne	Conseillère		
VILLATTE	Ludovic	Conseiller		
WIDMANN	Geneviève	3 <sup>ème</sup> adjoint		